

2964 - DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'AVOCAT
MENANT DES ENQUÊTES EN HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

SECTION 1 - DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, _____, avocat en exercice et membre en règle du Barreau du Québec, déclare remplir les conditions de base afin d'être accrédité à titre d'avocat menant des enquêtes en harcèlement psychologique en milieu de travail, et demande d'être accrédité par le Comité accréditeur.

1.1 Dossier disciplinaire et/ou limitation du droit d'exercice

- Je n'ai fait l'objet ni de poursuites disciplinaires ni d'une limitation de mon droit d'exercice susceptible d'avoir un impact sur la pratique de l'enquête en harcèlement psychologique en milieu de travail.

ET

- Je comprends que le Barreau du Québec pourra suspendre ou révoquer l'accréditation si je fais l'objet d'une radiation temporaire ou permanente du Tableau de l'Ordre ou d'une limitation de mon droit d'exercice.

1.2 Assurance responsabilité professionnelle

- Je détiens une assurance responsabilité professionnelle auprès du FARPBQ.

1.3 Formation et/ou expérience en enquêtes en harcèlement psychologique en milieu de travail

- J'ai suivi le programme de formation du Barreau du Québec de 40 heures en enquête en matière de harcèlement psychologique en milieu de travail reconnu par le Comité accréditeur pour les avocats menant des enquêtes en harcèlement psychologique en milieu de travail du Barreau du Québec, et ce, au cours des cinq (5) années précédant cette demande.

OU

- À défaut d'avoir suivi la formation, j'atteste détenir une expérience pertinente à titre d'enquêteur principal ou d'enquêteur conjoint¹ dans au moins vingt (20) enquêtes en harcèlement psychologique au travail. Ces enquêtes concernent au moins trois catégories différentes de plaintes de harcèlement psychologique parmi celles mentionnées, dont les descriptions sommaires apparaissent à l'annexe A.
**Cette demande doit être faite dans un délai de six (6) mois suivant la mise en place du processus d'accréditation du Barreau du Québec.

¹ L'avocat qui mène une enquête sur une plainte de harcèlement psychologique en milieu de travail à titre conjoint contribue à chaque étape de l'enquête: la planification, les entrevues, l'analyse et la rédaction du rapport d'enquête.

SECTION 2 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :	_____	Prénom :	_____								
No de membre :	<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>									Barreau de section :	_____
Adresse du domicile professionnel (conforme à celle du Tableau de l'Ordre) :											
No	Rue	Ville	Code postal								
Téléphone :	_____	Télécopieur :	_____								
Courriel :	_____	Date(s) de la formation :	_____								
_____	_____	_____	_____								
Lieu	Date	Signature									

SECTION 3 - CONSENTEMENT

- Je consens à ce que mon accréditation apparaisse au Tableau de l'Ordre et au bottin des avocats sur le site du Barreau du Québec.
- OU**
- Je refuse que mon accréditation apparaisse au Tableau de l'Ordre et au bottin des avocats sur le site du Barreau du Québec.

SECTION 4 - FRAIS POUR L'ÉTUDE DE LA DEMANDE - MODES DE PAIEMENT

Les frais d'étude de la demande sont de 74,73 \$
(65 \$ plus les taxes applicables)
N° de TPS : R 106773344 RT000 N° de TVQ : 1006163188 TQ0002

Par carte de crédit *
(paiement en ligne)

Par chèque ou mandat, ci-joint
(à l'ordre du Barreau du Québec)

* Pour effectuer un paiement en ligne, veuillez-vous rendre au www.barreau.qc.ca/paiement et sélectionnez le formulaire n° 2964.

Important

- Si vous payez par carte de crédit, veuillez remplir ce formulaire et nous le transmettre par courriel ou par la poste. Veuillez effectuer votre paiement au www.barreau.qc.ca/paiement et sélectionnez le formulaire n° 2964.
- Si vous payez par chèque, veuillez remplir ce formulaire et nous le transmettre par la poste, accompagné de votre chèque (ou mandat) à l'ordre du Barreau du Québec.

Service de la qualité de la profession
Maison du Barreau - Bureau 345
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8
Télécopieur : 514 954-3451
sdsp@barreau.qc.ca

À l'usage du Comité accréditeur seulement - Vous n'avez pas à remplir cette section.

Frais d'administration, paiement reçu le : _____

Mode de paiement : Visa Mastercard Chèque n° _____ Mandat

Vérifié le : _____ Accrédité le : _____

Signature : _____ Signature : _____

Note : Dans ce formulaire, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Par cette demande de reconnaissance par son ordre professionnel, le candidat s'engage à se soumettre à l'autorité du Bureau du syndic et de l'inspection professionnelle (Qualité de la profession).

ANNEXE A - EXPÉRIENCE PERTINENTE

**Cette demande doit être faite dans un délai de six (6) mois suivant la mise en place du processus d'accréditation du Barreau du Québec.

En soutien à votre demande, merci de faire ici la description sommaire de vingt (20) dossiers d'enquête en harcèlement psychologique au travail dans lesquels vous avez agi à titre d'enquêteur principal ou conjoint².

La description de chaque dossier doit comprendre : la nature de l'enquête (5 lignes au maximum), la catégorie de plainte de harcèlement, votre rôle (enquêteur principal ou conjoint), la durée de l'enquête (date de début et date d'achèvement), le nombre d'allégations, le nombre de personnes interrogées (nombre de plaignants, de mis en cause et de témoins).

Vous devez démontrer avoir enquêté dans trois différentes catégories de plaintes de harcèlement psychologique parmi les suivantes :

- a. Plainte de harcèlement psychologique horizontal³ (envers un ou des collègues);
- b. Plainte de harcèlement psychologique vertical⁴ (envers une ou des personnes en position d'autorité);
- c. Plainte de harcèlement à caractère sexuel⁵;
- d. Plainte collective⁶ de harcèlement psychologique (formulée par plusieurs personnes plaignantes);
- e. Plainte de *mobbing*⁷ (formulée envers plusieurs personnes mises en cause);
- f. Plainte où le salarié allègue avoir subi du harcèlement de la part d'une personne qui n'est pas un salarié de son employeur (un tiers client ou fournisseur ou autre).

Vous devez omettre tout nom ou toute référence permettant d'identifier les parties impliquées.

Joindre votre *curriculum vitae* (ou un résumé de celui-ci) ainsi que tout autre document pertinent vous permettant d'attester de votre expérience en enquête en harcèlement psychologique en milieu de travail dont le comité accréditeur devrait tenir compte dans l'évaluation de votre demande (formations antérieures, autres accréditations, reconnaissances, etc.).

² L'avocat qui mène une enquête sur une plainte de harcèlement psychologique en milieu de travail à titre conjoint contribue à chaque étape de l'enquête: la planification, les entrevues, l'analyse et la rédaction du rapport d'enquête.

³ Plainte où le salarié allègue avoir été harcelé par un autre salarié qui n'est pas en position d'autorité sur lui (collègue immédiat ou autre).

⁴ Plainte où le salarié est un subordonné et où il allègue avoir été harcelé par une personne en position d'autorité sur lui (vertical descendant) ou encore plainte où un salarié en position d'autorité allègue avoir été harcelé par un ou des salariés subordonnés.

⁵ Plainte où les gestes, paroles et actes allégués ont une connotation sexuelle.

⁶ Plainte formulée par plusieurs employés envers une ou des personnes dont la conduite est mise en cause, par exemple le mouvement #metoo.

⁷ Plainte formulée par une seule personne qui se dit victime de la conduite de plusieurs individus dans le cadre de son travail. La personne plaignante dénonce une série d'agissements hostiles et non désirés de plusieurs personnes, qui se reproduisent généralement de manière systématique et sur une longue période.

